

<http://www.ffmc95.fr/Tracter-une-remorque-a-moto-en-Europe>



Tracter une remorque à moto en Europe ?

- Actualités - Générales -

Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2019

Copyright © FFMC Val d'Oise - Tous droits réservés

Avant de prendre la route avec votre remorque attelée vers un pays voisin, pensez donc à consulter le tableau cliquable que vous trouverez sur l'article de la FFMC pour vous assurer de la possibilité d'y circuler. En France par exemple, en l'absence de PTRA renseigné sur le certificat d'immatriculation (rubrique PTR ou F3), c'est tout simplement interdit !

Lire l'article [Puis je tracter une remorque avec ma moto ?](#)

Lire l'article [Tracter une remorque a moto en Europe ?](#)

http://www.ffmc95.fr/sites/ffmc95.fr/local/cache-vignettes/L280xH400/recapremorque-2_cle0fab73-60148.png